Règlement no 128-2018-A21

Articles susceptibles d'approbation	Zone concernée	Zones contiguës	Éléments touchés
Grille des spécifications	C-12	R-5 R-11 C-13 R-14	Ajout de l'usage spécifiquement permis 9.4.2 8) 1) g) "Services de tonte et de toilettage d'animaux canins et félins, sans service de garde, d'hébergement intérieur ou extérieur"